



APPEL À L'ACTION DES ÉLEVEURS DU MONDE ENTIER ET DES ÉLEVEURS AUTOCHTONES

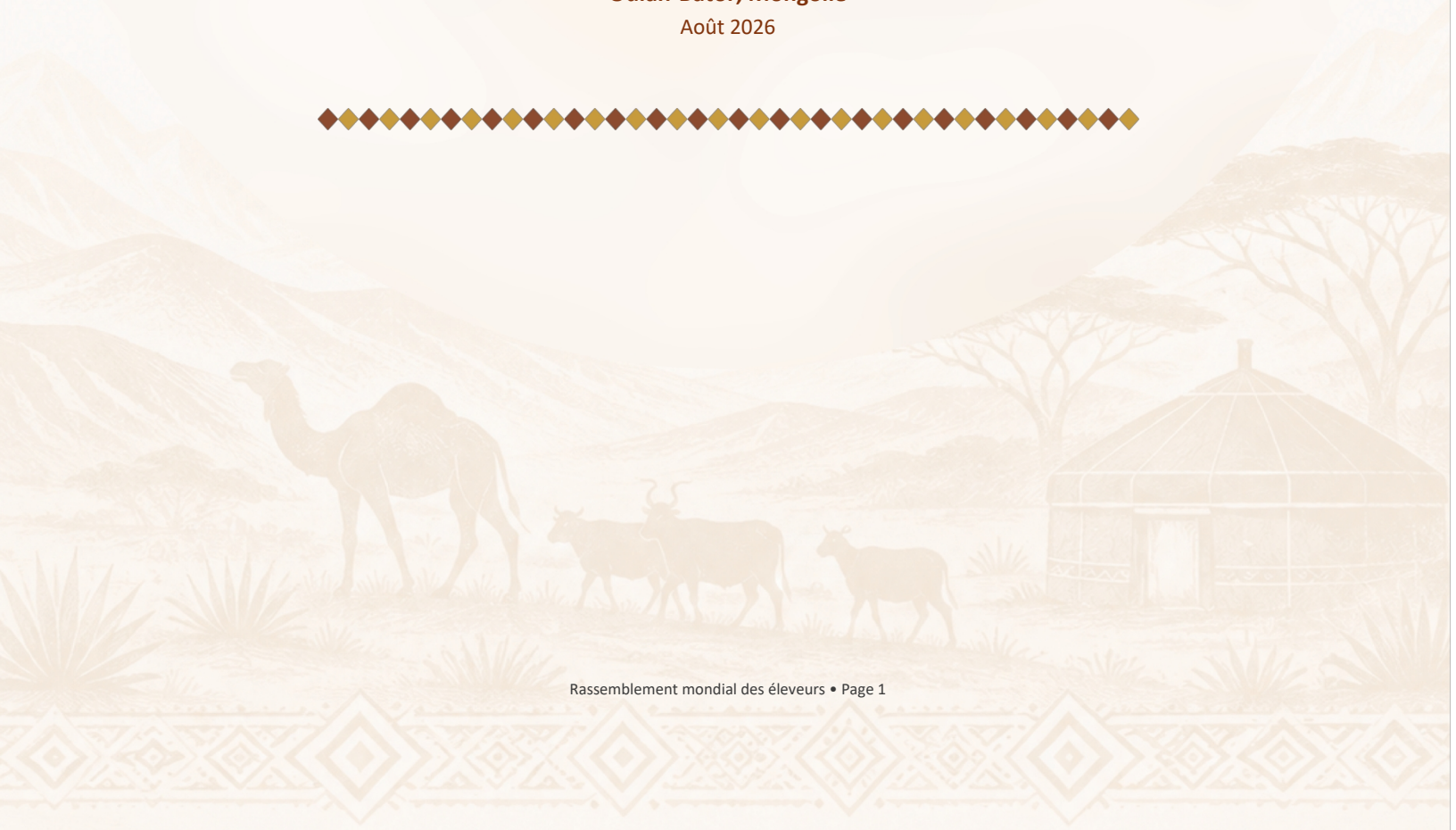
Nos terres, nos territoires, notre patrimoine, notre avenir

DÉCLARATION D'OULAN-BATOR 2026

À l'occasion du Rassemblement mondial des éleveurs

Oulan-Bator, Mongolie

Août 2026



PRÉAMBULE

Nous, peuples pastoraux du monde entier, y compris les peuples pastoraux autochtones, déclarons que nous sommes les véritables gardiens, détenteurs des savoirs et titulaires des droits sur nos terres, territoires et ressources ancestraux. Depuis des générations, nous gouvernons et gérons de manière durable les pâturages pastoraux grâce à nos institutions coutumières, nos savoirs traditionnels, notre mobilité et notre gestion collective, préservant ainsi la biodiversité, les écosystèmes, les systèmes alimentaires, les cultures et les moyens de subsistance. Le pastoralisme n'est pas une relique du passé, c'est un système vivant, dynamique et résilient qui contribue au bien-être des générations présentes et futures,

Saluant le gouvernement de la Mongolie pour avoir lancé et défendu la toute première Année internationale des pâturages et des éleveurs, et pour avoir accueilli le Rassemblement mondial des éleveurs,

Reconnaissant que le pastoralisme concerne, à l'échelle mondiale, des centaines de millions de personnes qui occupent et gèrent plus de la moitié de la superficie terrestre mondiale, au sein d'écosystèmes essentiels étroitement liés à l'activité humaine – notamment les zones arides, les savanes, les montagnes, les forêts, les déserts et les zones enneigées – et dans plus d'une centaine de pays à travers le monde,

Soulignant que nos systèmes alimentaires pastoraux assurent la sécurité et la souveraineté alimentaires à l'échelle mondiale, en fournissant de la nourriture non seulement aux communautés pastorales elles-mêmes, mais aussi à la société dans son ensemble, qui, selon les chiffres de la CNULCD, compte au total plus de cinq cents millions de personnes,

Concluant que nous sommes titulaires de droits sur nos terres d'origine et nos territoires, notamment en ce qui concerne la biodiversité, les terres, les eaux et les ressources naturelles qui font vivre nos communautés, nos cultures et nos moyens de subsistance, et soulignant que la question essentielle n'est pas de savoir si nous avons des droits, mais si nos droits sont reconnus et respectés.

Reconnaissant le rôle crucial des femmes en tant que leaders dans la protection des terres, du bétail, de la biodiversité, de la culture et du système alimentaire, ainsi que dans la préservation des systèmes de savoirs des éleveurs, essentiels à la santé des familles, à la santé des paysages et à l'avenir du pastoralisme.

Affirmant que les jeunes éleveurs sont des acteurs clés non seulement pour façonner l'avenir des systèmes pastoraux, mais aussi pour leur présent, en tant que créateurs de savoir, innovateurs et leaders qui sont les moteurs de leur résilience et de leur transformation.

Concluons qu'en tant que pasteurs, nous ne sommes pas de simples bénéficiaires ou parties prenantes ; nous sommes des titulaires de droits, des détenteurs de savoirs et des porteurs de solutions, avec le droit de participer de manière significative aux décisions qui affectent nos terres, nos territoires, nos cultures et notre avenir.

Constatant avec inquiétude qu'il existe encore de nombreux mythes et idées fausses concernant le pastoralisme et les éleveurs, et soulignant que ces mythes doivent être remplacés par des faits,

Soulignant que nos systèmes pastoraux durables constituent le fondement essentiel de pâturages sains, d'une utilisation des terres respectueuse de la nature, de la préservation de la biodiversité, de la séquestration du carbone, de la résilience climatique, de la sécurité et de la souveraineté alimentaires, de la création de valeur, de l'économie et de l'emploi, de la préservation de la culture et des valeurs, du patrimoine immatériel vivant, des systèmes de savoirs pastoraux et de la protection de la nature,

Affirmant que le pastoralisme n'est pas à l'origine de la désertification, mais qu'il représente au contraire une utilisation viable des terres au service des zones arides, semi-arides et arides froides, et que cela est également étayé par les dernières données scientifiques,

Reconnaissant que le pastoralisme et le pastoralisme nomade ne sont ni inefficaces, ni arriérés, ni un problème à résoudre, ni le fruit de la pauvreté, du hasard ou de l'absence de lieu d'appartenance, mais constituent un choix rationnel, une ressource et une force

pour l'adaptation et la résilience des peuples pastoraux, ainsi que pour la préservation et la valorisation de la biodiversité, et **soulignons** que la mobilité constitue une stratégie d'adaptation systématique au changement climatique et à l'utilisation durable de la nature dans des environnements souvent marginaux, variables et imprévisibles,

Soulignant que nos systèmes coutumiers, notamment la mobilité pastorale et les couloirs transfrontaliers pour le bétail, nous permettent de suivre la répartition saisonnière des ressources en eau et en pâturages, de nous adapter au changement climatique, de régénérer les terres pastorales et de préserver nos moyens de subsistance par-delà les frontières.

Constatant qu'il n'existe pas de définition mondiale unifiée du pastoralisme, ni émanant des peuples pastoraux eux-mêmes, ni dans les systèmes étatiques, tout en prenant note de la définition du Comité directeur international de l'IYRP,

Constatant avec inquiétude l'ampleur des changements profonds et mondiaux qui se produisent actuellement dans les pâturages et les zones pastorales, notamment la dégradation des terres, le changement climatique et la mondialisation,

Affirmant que, sous l'effet combiné de la crise climatique, de la crise de la biodiversité, de la pollution, de l'insécurité et de la mondialisation, le monde se pose de plus en plus des questions auxquelles les pasteurs apportent depuis longtemps des réponses, car nous vivons de manière durable avec la variabilité, la complexité et le changement depuis des générations, et concluant que nous ne faisons pas partie du problème mais que nous sommes la solution,

Soulignant que, bien que les éleveurs soient ceux qui contribuent le moins aux émissions de gaz à effet de serre, nous sommes les plus touchés, supportant un double fardeau disproportionné : d'une part, les efforts d'adaptation au changement climatique et, d'autre part, les mesures d'atténuation qui dégradent nos pâturages ancestraux,

Soulignant la nécessité d'une prise de conscience et d'une reconnaissance accrues de l'importance des pâturages dans toute leur diversité, ainsi que des systèmes pastoraux qui les préservent,

Reconnaissant l'importance de faire entendre la voix des éleveurs sur la scène mondiale, et **appelant à** un soutien renforcé en faveur des organisations, mouvements et institutions pastoraux, afin qu'ils puissent participer activement et de manière significative aux processus des Nations unies ainsi qu'aux instances régionales et nationales, et **insistant** sur le fait que les éleveurs doivent avoir leur place dans ces processus décisionnels,

Soulignant l'importance capitale de l'approche fondée sur les droits de l'homme adoptée par les Nations unies et ses organes, ainsi que dans la législation de tous les pays, conformément aux droits des éleveurs à l'échelle mondiale,

Affirmant que les financements doivent parvenir directement aux peuples pastoraux et aux peuples pastoraux autochtones ainsi qu'à nos communautés, en reconnaissant notre rôle essentiel dans la protection et la restauration des terres pastorales et en leur permettant de mener nos propres solutions et de façonner notre propre avenir,

Soutenant les Objectifs de développement durable des Nations unies et l'ambition de ne laisser personne de côté,

Prenant note avec inquiétude des récents rapports et conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) des Nations unies et de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) des Nations unies,

Saluant et soutenant la Déclaration mondiale des femmes pastorales de Katmandou de 2026 et la Déclaration mondiale des jeunes pastoraux de Madrid de 2026, et saluant d'autres rassemblements régionaux et nationaux de populations pastorales,

DÉCIDE PAR LA PRÉSENTE :

I

RECONNAÎTRE, RESPECTER ET PROTÉGER LES DROITS DES PEUPLES PASTORAUX

Reconnaissons que lorsque les droits des peuples pastoraux sont reconnus, respectés et garantis, la biodiversité, les moyens de subsistance et les territoires pastoraux prospèrent, et soulignons que nos droits et notre souveraineté trouvent leur fondement dans nos droits coutumiers, nos systèmes de gouvernance et nos institutions collectives qui définissent nos identités et notre organisation sociale,

Appelons les États, les décideurs politiques, le secteur privé, le monde universitaire, l'ONU, les institutions multilatérales et la société civile à respecter, reconnaître, préserver, promouvoir et protéger les droits des peuples pastoraux, y compris le droit au consentement libre, préalable et éclairé (CLPE), dont la mise en œuvre et le suivi doivent être assurés, ainsi que le droit fondamental à l'autodétermination et à la jouissance de nos propres cultures,

Réaffirmons que les droits des peuples pastoraux comprennent la liberté de circulation, la sécurité, la mobilité transfrontalière, la culture, le patrimoine, l'identité, les droits de propriété intellectuelle, les systèmes alimentaires et la liberté économique,

Affirmons que l'accès des pasteurs à leurs pâturages constitue fondamentalement un fondement matériel du droit humain fondamental de jouir de sa propre culture.

Notons avec inquiétude les défis liés à la protection des droits de propriété intellectuelle (DPI) des pasteurs sur leurs produits, méthodes et services issus de leur culture, afin qu'ils ne soient pas détournés ou utilisés à mauvais escient par des acteurs non pasteurs et des entreprises, et soulignons également les lacunes des mécanismes existants en matière de DPI, dont la protection à durée limitée ne suffit pas à préserver leur culture ancestrale et leurs droits collectifs.

Réaffirmons que les peuples pastoraux autochtones jouissent de droits spécifiques en vertu des conventions internationales, de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et de la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans, des éleveurs et des personnes travaillant dans les zones rurales,

Appellent à la protection des défenseurs des droits des peuples pastoraux contre la criminalisation, la violence et l'intimidation, et soutiennent des mouvements pastoraux mondiaux forts, solidaires et dotés de ressources suffisantes.

II

MOBILITÉ ET PASTORALISME NOMADE

Affirmons que la mobilité fait partie intégrante des droits fondamentaux, des cultures et des identités des peuples pastoraux, ainsi que de nos stratégies de gestion durable et de préservation de la nature.

Exigeons le respect de la mobilité et du pastoralisme nomade, non seulement en tant que mode de subsistance, mais aussi en tant que stratégie d'adaptation systématique au changement climatique et d'utilisation durable de la nature dans des environnements souvent marginaux, variables et imprévisibles, et appelons à la mise en place de politiques qui respectent et reflètent efficacement ces principes.

Soulignons que la répartition spatio-temporelle des pâturages et des ressources sur les territoires pastoraux exige la libre circulation des personnes et du bétail à l'intérieur des frontières et au-delà, et que ces couloirs de transhumance garantissent également l'accès aux marchés ; nous appelons les gouvernements à reconnaître et à protéger la mobilité pastorale en assurant la libre circulation et la sécurité des personnes et du bétail, en garantissant les couloirs bioculturels transfrontaliers pour le bétail et l'accès aux marchés, ainsi que la liberté économique, et en prévenant et en supprimant les obstacles qui restreignent l'accès saisonnier aux pâturages, aux ressources en eau ainsi qu'aux sites sacrés et spirituels.

Appelons les gouvernements à respecter, reconnaître et protéger les systèmes pastoraux, la mobilité et les modes de vie nomades, y compris leurs systèmes alimentaires, culturels, économiques et de subsistance, et à veiller à ce que les communautés pastorales puissent continuer à préserver et à transmettre ces modes de vie de génération en génération.

Appeler à la mise en place de mécanismes inclusifs et respectueux des spécificités culturelles pour prévenir et résoudre les conflits entre les peuples pastoraux et les autres communautés, en respectant la gouvernance coutumière, en soutenant le dialogue sur les terres et les ressources de pâturage, en renforçant les capacités locales de résolution des conflits et en promouvant la gestion coopérative des troupeaux afin de garantir la sécurité, la résilience et des moyens de subsistance durables pour tous les peuples et communautés pastoraux.

Appelons les milieux universitaires, les gouvernements et la société dans son ensemble à reconnaître, respecter et intégrer pleinement les systèmes de savoir des peuples pastoraux, au même titre que les connaissances scientifiques, et appelons à une participation significative des pasteurs à la recherche, à la définition des priorités et des programmes de recherche, ainsi qu'à une collaboration respectueuse entre les systèmes de savoir,

en respectant les principes FAIR & CARE, grâce à un financement durable et à l'inclusion de scientifiques pastoraux, autochtones et en début de carrière.

Nous soulignons que le pastoralisme repose sur des systèmes et des cycles holistiques, avec des pâturages différents selon les saisons, et nous appelons à l'adoption de perspectives et de politiques systémiques inclusives pour maintenir et protéger la chaîne de mobilité.

Appelons à un renforcement des bases de connaissances et à une compréhension systématique du pastoralisme et de la mobilité dans les systèmes nationaux de gouvernance et de gestion, qui aillent au-delà des perspectives classiques des sciences agricoles.

III

DÉGRADATION DES SOLS ET RÉGIME FONCIER

Constatons avec inquiétude que la situation relative à la perte de pâturages s'est aggravée au cours de la dernière décennie, affectant les droits fonciers, alors que la fragmentation des pâturages due à des projets de développement de petite et grande envergure se poursuit et s'intensifie, notamment en raison des impacts croissants des industries extractives non durables telles que l'exploitation minière, le développement énergétique, les infrastructures routières et de transport, les résidences de loisirs et le tourisme, l'expansion agricole, l'urbanisation et d'autres projets à grande échelle.

Exigeons que le principe de « neutralité en matière de dégradation des terres » soit redéfini dans la gestion des zones et territoires pastoraux, en référence à la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULD).

Constatons avec inquiétude l'absence générale de plans de gestion responsable des pâturages pastoraux, et appelons à la mise en place de systèmes de suivi complets de la dégradation et de l'empiétement sur les pâturages pastoraux.

Reconnaissons que l'accaparement des terres et de l'eau, y compris les soi-disant « solutions vertes », le « greenwashing », les industries extractives et la conservation, constituent des menaces majeures pour les moyens de subsistance des éleveurs, leur mobilité et l'intégrité de nos terres ancestrales, et appelons à la mise en place de mesures efficaces pour mettre en lumière, traiter, prévenir et mettre fin à ces pratiques.

Nous soulignons que l'accès aux pâturages et aux ressources revêtira une importance encore plus grande dans le contexte du changement climatique, et réaffirmons que les prairies doivent être protégées et faire l'objet d'une « neutralité territoriale » redéfinie.

Reconnaissons nos droits fonciers à la fois comme un droit humain fondamental et comme un droit collectif, et mettons en garde contre le fait que la privatisation ou l'individualisation du régime foncier des pâturages risque d'accroître le risque d'expropriations et de porter atteinte aux droits coutumiers et collectifs.

Constatons avec inquiétude que la reprise économique et la sécurité post-pandémiques sont de plus en plus utilisées comme arguments fallacieux pour abaisser les normes de protection de l'environnement et faire fi des droits des éleveurs dans les projets de développement industriel.

Concluons que l'atténuation du changement climatique par le développement d'énergies alternatives et des projets miniers sur les terres des éleveurs ne peut être durable, écologique ou responsable dans la mesure où elle ne l'est pas également pour les éleveurs concernés.

Affirmer que la conservation de la nature et les aires protégées qui ne tiennent pas compte du pastoralisme constituent une forme de dégradation des sols, et s'opposer aux pratiques de conservation exclusives, fondées sur la séparation de l'homme et de la nature, qui évincent les pasteurs dont les moyens de subsistance, les pratiques, les identités et les cultures sont indissociables de la nature.

IV

JUSTICE CLIMATIQUE ET BIODIVERSITÉ

Appelons à la reconnaissance du fardeau disproportionné que font peser sur les éleveurs la crise climatique et les efforts d'atténuation du changement climatique, qui dégradent nos pâturages ancestraux.

Appel aux gouvernements et aux acteurs du développement pour qu'ils reconnaissent et respectent les savoirs des éleveurs en matière d'utilisation et de gestion des terres afin de renforcer la biodiversité, ainsi que la nécessité de les documenter dans les rapports sur les contributions déterminées au niveau national (CDN) et les plans d'action nationaux pour la biodiversité.

Nous reconnaissons le rôle important des aires protégées dans la sauvegarde de la biodiversité et des écosystèmes, mais soulignons que la conservation ne peut être couronnée de succès et équitable que si elle nous implique et reconnaît nos droits, nos systèmes de savoir, nos coutumes de gouvernance et les moyens de subsistance des peuples pastoraux concernés.

Reconnaissons que les éleveurs sont les détenteurs de savoirs traditionnels concernant leurs terres ancestrales et insistons sur la nécessité de les intégrer de manière appropriée dans le processus de surveillance et de protection de l'environnement.

Nous reconnaissons et respectons les territoires autochtones et traditionnels (ITT) en tant que systèmes légitimes de gouvernance territoriale et de gestion écologique et, lorsque nos communautés le souhaitent, nous soutenons la reconnaissance officielle, la protection juridique et la gestion des ICCA et autres zones de conservation communautaires au sein de nos territoires, conformément à nos lois coutumières, à nos systèmes de gouvernance et à nos droits à l'autodétermination et au consentement libre, préalable et éclairé (FPIC).

Affirmons que les mesures de conservation ne doivent pas porter atteinte aux cultures, aux moyens de subsistance et aux systèmes de gouvernance traditionnels des éleveurs ; insistons sur la nécessité d'inclure de manière appropriée et significative les éleveurs en tant que véritables partenaires dans la protection de la nature, y compris leurs systèmes de savoirs autochtones traditionnels ; et appelons les gouvernements et les institutions de conservation à veiller à ce que les aires protégées soient créées, régies et gérées dans le cadre d'un véritable partenariat avec les éleveurs concernés,

Affirmant que les éleveurs sont des défenseurs de la nature et des gardiens des écosystèmes par leur utilisation coutumière de leurs terres ancestrales, nous notons que nous ne sommes pas, en principe, opposés à la conservation par le biais des aires protégées, mais uniquement à condition qu'elle n'entre pas en conflit avec l'utilisation par les éleveurs de leurs terres ancestrales et de leurs zones de pâturage ; sur la base de ce principe, nous appelons les gouvernements, aux niveaux national et régional, à mettre en œuvre des politiques de conservation conformes aux engagements internationaux en matière de développement durable, de biodiversité et de protection de la nature, en partenariat avec les peuples pastoraux.

Nous appelons les gouvernements, les agences des Nations unies et les organisations de conservation à reconnaître le pastoralisme et la mobilité comme des formes légitimes et efficaces de conservation, à mettre un terme à l'extension injustifiée des zones protégées sur les territoires pastoraux, et à reconnaître pleinement et garantir les droits fonciers des pasteurs comme fondement d'une gestion durable des terres, de la conservation de la biodiversité et de la résilience des écosystèmes.

Prenons note avec inquiétude des conclusions des récents rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), et appelons à une distinction claire entre les émissions de méthane issues de l'élevage industriel et celles provenant des systèmes pastoraux mobiles ; reconnaissons que les systèmes d'élevage pastoral bien gérés contribuent à la santé des pâturages, à la biodiversité, à la santé des sols et à la séquestration du carbone, ainsi qu'à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.

Soutenir les réponses menées par les éleveurs face au changement climatique, à la sécheresse, aux catastrophes et à la variabilité environnementale, fondées sur la mobilité, les savoirs traditionnels et la résilience des systèmes pastoraux, et renforcer la capacité d'adaptation des éleveurs pour faire face au changement climatique et à la variabilité environnementale croissante.

Demander aux gouvernements et aux agences des Nations unies de veiller à ce que les éleveurs pastoraux aient un accès direct et équitable au financement climatique, aux ressources d'adaptation et aux programmes de préparation à la sécheresse, y compris aux ressources et mécanismes accessibles aux communautés pastorales mobiles, isolées ou autrement défavorisées.

Reconnaître le pastoralisme nomade comme un système de subsistance intrinsèquement résilient face au changement climatique, tout en veillant à ce que les éleveurs nomades aient un accès direct au financement climatique, aux ressources d'adaptation au changement climatique et aux programmes de préparation à la sécheresse, et à ce que des financements et des ressources accessibles soient mis à la disposition des communautés pastorales mobiles et isolées.

Conclure que ce sont les éleveurs eux-mêmes qui sont les mieux placés pour décider de leur adaptation au changement climatique.

Souligner que, pour préserver le pastoralisme, il ne suffit pas que les éleveurs s'adaptent au changement climatique, mais qu'il faut également entretenir les pâturages, que nos droits doivent être respectés et que nous devons être associés aux décisions de gestion publique qui nous concernent.

Notons que le changement climatique concerne également ce que nous mangerons à l'avenir ; réaffirmons la nécessité de préserver la souveraineté alimentaire et soulignons la nécessité de respecter le rôle essentiel du pastoralisme pour la sécurité alimentaire aux niveaux local, régional et mondial.

V

SAVOIR AUTOCHTONE DES PASTORALISTES, GESTION DES TERRES ET GOUVERNANCE

Notons que les éleveurs sont les gardiens de la nature, de la biodiversité et des écosystèmes, dotés d'un socle de connaissances empiriques et systématiques, et appelons à la reconnaissance et au soutien des contributions des éleveurs au maintien et à la restauration des paysages pastoraux, de la biodiversité, de la santé des écosystèmes et de la gestion durable des ressources.

Nous soulignons qu'une gouvernance responsable des pâturages est essentielle à la coexistence entre les populations et la biodiversité.

Nous appelons à l'intégration pleine et effective des savoirs des éleveurs dans la gestion publique, les études d'impact et les décisions qui nous concernent, afin de garantir la meilleure base de connaissances possible pour la prise de décision.

Demandons la mise en place de mécanismes appropriés pour la représentation politique des éleveurs au sein des structures décisionnelles aux niveaux supranational, national et local, afin de garantir les meilleures bases de connaissances possibles pour les décisions affectant les peuples éleveurs.

Appelons à l'adoption d'une décision visant à créer un groupe de travail des éleveurs lors de la COP17 de la CNULCD.

Nous appelons au respect des droits de l'homme et du consentement libre, préalable et éclairé dans toutes les décisions qui concernent les éleveurs et notre avenir, sans laisser personne de côté, tant de la part des pouvoirs publics que des acteurs industriels et des entreprises.

Reconnaissons l'importance des systèmes de gestion traditionnels des éleveurs, fondés sur la famille, et exigeons le respect de nos systèmes de gouvernance internes par la reconnaissance, la protection, l'intégrité et les droits de ces structures dans la législation et la réglementation nationales.

Reconnaissons que les systèmes de savoir des éleveurs ont été négligés dans la conception et la mise en œuvre des institutions, programmes et contenus éducatifs nationaux et régionaux, et soulignons que les éleveurs sont ainsi laissés pour compte en matière d'opportunités éducatives justes et égales.

Constater que les systèmes éducatifs des éleveurs ne peuvent exister en dehors d'un mode de vie nomade, et appeler à la mise en place d'offres éducatives pertinentes, adaptées au pastoralisme sur le plan culturel (en termes de savoirs et de contenus) et technique, ainsi qu'au soutien à l'éducation.

Appelons à la conservation, au développement et à la protection des races ovines et caprines autochtones et patrimoniales.

Il convient de noter que les pertes d'animaux dues à l'augmentation des populations de prédateurs constituent un défi majeur pour les éleveurs dans de nombreuses régions, et de souligner la nécessité d'intégrer la compréhension et les savoirs traditionnels des éleveurs dans les systèmes nationaux et internationaux de régulation des populations de prédateurs.

Appelons les gouvernements, les institutions régionales, les agences des Nations unies et leurs partenaires à investir dans des systèmes d'élevage pastoraux résilients en renforçant la surveillance transfrontalière de la santé animale et des maladies, la vaccination coordonnée, les services vétérinaires, l'assurance du bétail et les mécanismes d'indemnisation.

Appelons les gouvernements à respecter et à promouvoir des programmes d'élevage et de gestion des ressources génétiques inclusifs, adaptés à la culture locale et menés par les communautés, qui protègent les races locales, respectent la mobilité pastorale et les systèmes traditionnels de gouvernance de l'élevage.

VI

LES JEUNES, LES FEMMES ET LE PASTORALISME FAMILIAL

Appelons les gouvernements, les institutions internationales, les partenaires de développement et tous les décideurs à agir dès maintenant pour garantir un avenir juste et résilient aux jeunes éleveurs.

Nous demandons que soient mises en place des garanties et un soutien pour une participation significative des jeunes, en veillant à ce que les jeunes éleveurs, dans le respect de la parité hommes-femmes, disposent d'une représentation permanente et d'un pouvoir de décision à tous les niveaux concernés.

Exhortons à investir dans la jeunesse pastorale en mettant en place des compétences de vie et une éducation pertinentes et culturellement adaptées en vue de l'autonomisation économique, parallèlement à un renforcement ciblé des capacités, à l'accès à la terre et au financement, à des infrastructures appropriées, à la technologie, à l'innovation et à des opportunités économiques décentes afin de garantir leurs moyens de subsistance et leur avenir.

Appeler les gouvernements, les institutions internationales, les partenaires de développement et tous les décideurs à reconnaître les femmes et les filles pastorales comme des titulaires de droits, des détentrices de savoir, des leaders et des partenaires à part entière dans la construction d'un avenir juste, résilient et durable.

Appeler à la garantie des droits des femmes et des filles pastorales en leur assurant un accès égal à la propriété foncière, à l'usage et à l'héritage des terres, au financement, aux marchés, à l'éducation, à la technologie et à l'innovation, à la protection sociale et à des moyens de subsistance décentes.

Protéger les femmes et les filles pastorales contre la violence de genre, la discrimination, l'insécurité et toutes les formes d'exploitation.

Encourager les investissements en faveur du leadership des femmes pastorales, de leur autonomisation économique, de leur résilience face au changement climatique, de la restauration des terres pastorales, ainsi que d'une éducation et d'un renforcement des capacités adaptés à leur culture.

Garantir la participation significative et égale des femmes et des filles pastorales à la gouvernance, à la consolidation de la paix, à la résolution des conflits, aux processus politiques et à la prise de décision aux niveaux local, national, régional et international.

Appeler le Groupe de travail sur l'égalité des sexes de la CNULCD à garantir un siège permanent aux femmes pastorales au sein de ses instances.

Appeler le Groupe de travail des jeunes et le Groupe de travail sur l'égalité des sexes de la CNULCD à créer des plateformes de communication mondiales pour les jeunes et les femmes pastorales, et à garantir un siège permanent aux jeunes et aux femmes pastorales au sein de leurs instances.

Soutenir les organisations et initiatives menées par des femmes et des jeunes pastoraux.

VII

MARCHÉS, VALEUR AJOUTÉE LOCALE ET SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Soutenir le développement de nos sociétés selon nos propres conditions, en utilisant nos propres savoirs, nos propres ressources, ainsi que nos populations et nos jeunes.

Renforcer les fondements économiques du pastoralisme en garantissant aux éleveurs un accès équitable aux segments les plus rentables des chaînes de valeur de l'élevage et la propriété de ceux-ci, en promouvant les produits locaux, la valeur ajoutée, des marchés équitables et des systèmes de traçabilité pilotés par les communautés.

Appeler les gouvernements, les institutions régionales et les partenaires à renforcer l'accès des éleveurs aux marchés locaux, régionaux et internationaux en investissant dans les infrastructures de marché, le regroupement du bétail, le commerce transfrontalier et des systèmes de marché équitables, tout en supprimant les obstacles qui désavantagent les communautés autochtones et les communautés d'éleveurs traditionnels et en reconnaissant leur contribution vitale à l'économie de l'élevage.

Soutenir un développement économique qui profite aux éleveurs eux-mêmes, en mettant l'accent sur les systèmes alimentaires pastoraux, les systèmes de commerce équitable, la conception et les technologies traditionnelles des éleveurs, ainsi que sur les nouvelles technologies de transformation, de distribution et de commercialisation des denrées alimentaires, de l'artisanat et des produits commerciaux des éleveurs.

Soutenir la garantie des droits de propriété intellectuelle des éleveurs sur leurs propres produits, leur culture et leurs traditions, ce qui pourrait offrir une protection contre les imitations illégitimes préjudiciables aux éleveurs en tant que détenteurs de savoirs et titulaires de droits, notamment en combinaison avec des systèmes de marques propres aux éleveurs.

Réaffirmer que le pastoralisme assure la sécurité et la souveraineté alimentaires à l'échelle mondiale, se féliciter que le Comité des Nations unies sur la sécurité alimentaire se penche sur les systèmes alimentaires des peuples autochtones en 2027, et appeler à l'implication des pasteurs et des systèmes alimentaires pastoraux dans ce processus.

VIII

POPULATION, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Soulignons les droits des éleveurs à des services publics équitables adaptés aux sociétés nomades, notamment des services de santé physique et mentale adaptés à leur culture, la sécurité sociale, l'assurance, l'éducation et les services vétérinaires.

Appeler les États à soutenir des services de santé adaptés sur le plan culturel et pratique aux populations pastorales. Nous incarnons la perspective « One Health », en maintenant une approche holistique intégrant la santé des animaux, des écosystèmes et des populations.

Reconnaissons l'importance des liens interpersonnels et socioculturels entre les peuples pastoraux du monde entier, soulignons leur valeur pour la guérison et le bien-être, la protection sociale, la jeunesse et la sensibilisation, et appelons les États et l'ONU à soutenir et à financer de telles mesures.

IX

INFORMATION ET DONNÉES, TECHNOLOGIE ET INNOVATION

Appeler les gouvernements, les entreprises et le secteur privé, les institutions internationales et les partenaires de développement à mettre en place des systèmes de données précis, inclusifs et contrôlés par les peuples pastoraux, qui reflètent les réalités mobiles, diverses et adaptatives des peuples pastoraux et des peuples pastoraux autochtones, tout en reconnaissant la souveraineté des peuples pastoraux en matière de données ainsi que le consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) dans la collecte, l'utilisation et le partage des données et des connaissances.

Appel en faveur d'un accès équitable aux infrastructures numériques, aux technologies, à l'intelligence artificielle, à la culture numérique et à l'innovation, afin de mettre en place des solutions menées par les peuples pastoraux qui renforcent les moyens de subsistance, la gestion des pâturages, la biodiversité ainsi que la résilience des terres et face au changement climatique.

Exigeons que l'IA et les technologies émergentes respectent les droits des éleveurs, y compris ceux des peuples autochtones éleveurs, protègent les savoirs traditionnels, remédient aux biais et empêchent l'extraction de données et de savoirs, et garantissent que nous soyons impliqués de manière significative et éthique dans leur conception, leur gouvernance et leur mise en œuvre, dans le respect du consentement libre, préalable et éclairé (FPIC).

Affirmons que la numérisation et la centralisation des données doivent rester des outils volontaires au service des pasteurs et de leurs organisations, en préservant la souveraineté des données, en soutenant nos droits et nos priorités, sans devenir des exigences obligatoires ni permettre la surveillance, les atteintes à la vie privée ou les restrictions de nos libertés fondamentales.

Soutenons l'utilisation de la technologie pour sensibiliser les éleveurs aux systèmes et technologies vétérinaires.

Appelons à un soutien financier en faveur d'une initiative mondiale menée par les pasteurs visant à générer, consolider et mettre régulièrement à jour des données et des statistiques fiables sur les peuples pasteurs, leurs populations, leurs territoires et leurs contributions économiques, en veillant à ce que la collecte de données soit désagrégée et respectueuse des droits des pasteurs et de la souveraineté des données.

X

ACCÈS DIRECT AU FINANCEMENT ET JUSTICE FINANCIÈRE

Appel en faveur d'un accès direct, équitable, flexible, sans restriction et non discriminatoire au financement pour les peuples pastoraux, les peuples pastoraux autochtones et les organisations dirigées par des pasteurs, sans intermédiaires sauf si les communautés le demandent, et avec leur participation significative à la prise de décision financière aux niveaux national, régional et mondial.

Appelons au renforcement des mécanismes de financement existants et à la mise en place de financements dédiés, y compris des financements philanthropiques et dirigés par les peuples autochtones, ainsi qu'à la création de fonds fiduciaires dédiés pour soutenir les initiatives menées par les pasteurs et les peuples autochtones pasteurs.

Reconnaitre et financer les solutions menées par les peuples autochtones en matière de restauration des pâturages et des terres pastorales, de résilience face à la sécheresse et au changement climatique, de conservation de la biodiversité et de durabilité de l'alimentation et des moyens de subsistance, d'éducation, de santé et de bien-être, en garantissant un accès direct et équitable aux ressources et à la prise de décision.

Exhortons les institutions de financement, notamment le FEM, le FVC, le Fonds d'adaptation, le Programme d'action de Riyad, le Fonds de Cali et d'autres mécanismes de financement pertinents, ainsi que les gouvernements et les Parties à la CNULCD, à mettre en place et à soutenir des mécanismes de financement dédiés pour le

les peuples pastoraux et les peuples pastoraux autochtones, tout en garantissant leur représentation au sein des mécanismes pertinents de gouvernance financière et d'investissement.

XI

RECONNAISSANCE MONDIALE, SOLIDARITÉ ET CONTINUITÉ

Nous saluons et applaudissons l'initiative du gouvernement mongol en faveur d'une Décennie des éleveurs.

Appelons à la création d'une Journée des éleveurs des Nations unies afin de renforcer la reconnaissance des contributions mondiales des peuples éleveurs.

Reconnaissons que, bien que ce Rassemblement mondial des pasteurs réunisse une grande diversité de peuples pasteurs, de nombreux autres n'ont pas pu être représentés en raison de contraintes géographiques, financières, politiques ou autres. Leurs voix, leurs savoirs et leurs droits restent partie intégrante de notre mouvement collectif.

Appelons à la création d'une commission mondiale indépendante et autonome dirigée par les peuples pastoraux, et en particulier par les peuples pastoraux autochtones, afin de suivre les progrès, d'assurer le suivi de la mise en œuvre de ces appels à l'action et de renforcer la coordination et la responsabilité entre les peuples pastoraux et les institutions concernées.

Nous affirmons que ce rassemblement marque un début, et non une fin ; les peuples pastoraux du monde entier, y compris les peuples pastoraux autochtones, dirigeront et organiseront un autre rassemblement mondial des peuples pastoraux en 2030 afin d'examiner les progrès accomplis, d'évaluer la mise en œuvre et de renouveler ces appels à l'action, et nous invitons les gouvernements, les autres peuples autochtones, les institutions et partenaires, ainsi que les autres parties prenantes, à soutenir ce processus et les travaux de la Commission.

Appelons les Parties à la CNULCD à inclure le présent document comme partie intégrante des résultats et conclusions officiels de la COP17.

* * * * *

Adopté par les peuples pastoraux du monde entier lors du Rassemblement mondial des peuples pastoraux, à Oulan-Bator, en Mongolie, en août 2026